



JALHAY
Province de Liège

16^{ème} J M C RALLYE HAUTES FAGNES

24 et 25 octobre 2020

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat provincial C.S.A.P. Liège

EPREUVE OPEN- (Epreuve à Participation Etrangère Autorisée)

Organisé par le Jalhay Motors Club asbl



Secrétariat de l'organisation :

Jalhay Motors Club asbl

Route de la Xhavée 21

4845 JALHAY

Gsm Caroline Friedrichs: 0494 / 38 21 02

Gsm Benjamin Darimont : 0474 / 30 42 77

Mail : caroline2310@hotmail.com

Mail : jmc-thiry@hotmail.com

Site : www.jmcasbl.be

EPREUVE : 16^{ème} JMC Rallye Hautes Fagnes
VISA ASAF : 2020/025
DATE : 24 et 25 octobre 2020
ORGANISATEUR : asbl Jalhay Motors Club (Lg10)
N° D'ENTREPRISE : 0859.955.280

ADRESSE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION DE COURSE : Rue de la Fagne 13 - 4845 JALHAY

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

ATTENTION !!!

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la cagoule, les gants et les chaussures homologués FIA sont obligatoires. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

www.asaf.be

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an_2020_001_preavis_equipement_participants.pdf

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

- Toute entrée dans un endroit couvert au centre de l'épreuve ne pourra se faire que dans le respect des prescriptions légales recommandées par les diverses autorités.
- Les prescriptions HORECA en vigueur seront d'application dans les buvettes et snacks et foodtrucks. Des informations complémentaires seront transmises si nécessaire.
- L'organisateur veillera à transmettre les objets/documents aux demandeurs, dans les meilleures conditions sanitaires

I. TIMING (Dates et heures)

Lundi 31 août 2020		Parution du Règlement Particulier (art. 3.3.9. du R.S.G.)
Mercredi 10 septembre 2020		Début des engagements (art. 3.3.9. du R.S.G.)
Vendredi 16 octobre 2020	12h00'	Clôture définitive des inscriptions
Lundi 19 octobre 2020	20h00'	Attribution des numéros
	21h30'	Affichage de la liste des engagés et des heures de convocation pour le retrait des documents et passage aux vérifications techniques
Samedi 24 octobre 2020	9h00'	Distribution du road-book et des documents sur convocation envoyée par mail ou suivant les heures publiée sur le site ou la page Facebook de l'organisateur. <u>Aucune dérogation ne sera accordée !</u>
	9h30'	Début des reconnaissances
	10h00'	Ouverture du contrôle technique sur convocation envoyée par mail ou suivant les heures publiées sur le site ou la page Facebook de l'organisateur. <u>Aucune dérogation ne sera accordée !</u>
	15h00'	Fin de la distribution du road-book et documents
	18h00'	Clôture des VT
	20h00'	Fin absolue des reconnaissances
	20h00'	Fermeture du secrétariat
	21h00'	Publication de la pré-liste des voitures et équipages qualifiés
Dimanche 25 octobre 2020	6h30'	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires éventuelles
	6h50'	Fermeture des éventuelles VA et VT complémentaires
	7h15'	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés
	7h31'	Ouverture du parc fermé de départ
	7h45'	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés
	8h01'	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
	11h50'	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h39'	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	17h49'	Arrivée de la première voiture au parc fermé 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions PH-4,3,2,1: <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats PH et 4321, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

II. ORGANISATION ET IDENTIFICATION

Art. 1 Organisation

Le Jalhay Motors Club asbl (n° d'entreprise 0859.955.280), organise les 24 et 25 octobre 2020, le JMC Rallye Hautes Fagnes, 16^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur - Direction de course - Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Directeur de course	Benjamin DARIMONT	Lic ASAF n°490
- Directeur de course adjoint	Marc DEMAIN	Lic ASAF n°404
- Directeur de course adjoint	Serge COX	Lic ASAF n°652
- Directeur de la sécurité	Laurent SACRE	Lic ASAF n°498
- Directeur de la sécurité adjoint	Jean Marie BINET	Lic ASAF n°589
- Directeur de la sécurité adjoint	Jonathan BINET	Lic ASAF n°585
- Directeur de la sécurité adjoint	Noel NAIGNOT	Lic ASAF n°320
- Secrétaire du meeting	Benoit SACRE	Lic ASAF n°491
- Secrétaire adjointe du meeting	Ingrid LEMAITRE	Lic ASAF n°492
- Responsable du centre de calcul	Giovanni SGHERZI	
- Gestion du parc d'assistance	JMC	
- Responsable parc fermé/regroupe Jalhay	JMC	
- Responsable E.C. 1	Louis MODAVE	Lic ASAF n° 0653
- Chef de Sécurité E.C. 1	Frédéric GOBEAU	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C. 2	René DEMARTEAU	Lic ASAF n° 0801
- Chef de Sécurité E.C. 2	Eric MASSART	Lic CAS n° 21422
- Responsable E.C. 3	Robert BORLEZ	Lic ASAF n° 0534
- Chef de Sécurité E.C. 3	Frédéric TANNIER	Lic CAS n° 20523
- Responsable E.C. 4	Alain DELAUNOIS	Lic ASAF n° 0465
- Chef de Sécurité E.C. 4	Sandrine DACQUIN	Lic CAS n° 20723
- Relations concurrents	Nicole SCHULJENKO	Lic ASAF n° 409
- Relations concurrents	Joseph JADOT	Lic ASAF n° 403

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Commissaires Sportifs		
- Président de Collège	Jean-Claude DORMAL	Lic ASAF LG n°415
- Membre	Quentin MACEDOINE	Lic ASAF NA n°846
- Membre	Lambert SEVRIN	Lic ASAF LG n°419
- Commissaires Techniques		
- Président de Collège	Guy SAINT-REMY	Lic ASAF LG n°406
- Membre	Patrick NEZER	Lic ASAF LG n°439
- Membre	Jacques FRANKENNE	Lic ASAF LG n°435
- Membre	Pierre LIEGEOIS	Lic ASAF LG n°436
- Membre	André LUX	Lic ASAF LG n°433
- Secrétaire	Océane BAIWIR	Lic ASAF LG n°430
- Secrétaire	Magali PEREIRA	Lic ASAF LG n°432
- Inspecteur Sécurité Homologation	Joel BRASSEUR	Lic ASAF LG n°450
- Observateur CSAPL	Eddy COLLIGNON	Lic ASAF LG n°411
- Secours médicaux		
- Equipe médicale	CRS Team	
- Ambulance	5 Véhicules de la société Ambu-rance	

III. MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité

Le JMC Rallye est une épreuve de type B (Voir « Avant-propos » et Art 26 du RPR), comptant pour le championnat de la CSAP Liège de la discipline.

Art. 3 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1,2,3 et 4, ainsi que ceux des divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4 Description Parcours

- Le parcours se compose de trois boucles identiques d'une longueur de 69.040 km (EC et liaisons) comprenant chacune 4 étapes spéciales :

EC n° 1 : 6.060 Km dont 0.690 km de terre (88.61 % asphalte et 11.39% non revêtus)

EC n° 2 : 19.640 Km (100 % asphalte) (ES SHOW)

EC n° 3 : 7.620 Km (100 % asphalte)

EC n° 4 : 6.390 Km (100 % asphalte)

- Total : 207.120 km dont 119.130 Km d'EC comprenant 1.74 % de chemins non revêtus en dur et 87.990 Km de liaison.

- Les concurrents des Divisions Prov/Historic parcourront la totalité des ES de l'épreuve.

- Ils prendront le départ avant les concurrents des autres divisions

Art. 5 Engagement

5.1 Procédure :

Le bulletin d'engagement lisiblement et entièrement complété y compris l'adresse mail (lisible svp), accompagné de la fiche des « Vérifications », du document copies des licences 2020 de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessous), **DEVRA** parvenir, **uniquement par voie postale**, au plus tôt le 10 septembre 2020 et, au plus tard, le 16 octobre avant 12 H 00, à l'adresse suivante : **Jalhay Motors Club, route de la Xhavée 21 à 4845 Jalhay.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra obligatoirement être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 10 septembre 2020 et avant le 16 octobre 2020 à 12h00 : (Attention aux délais bancaires)

Compte bancaire ING : 340-1370846-80 au nom du Jalhay Motors Club asbl

Mention : équipage : nom « pilote » et « nom co-pilote »

Code IBAN : BE47340137084680 - BIC : BBRUBEBB

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

1/ COPIE DES LICENCES

Les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2020). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

2/ TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

Aucun TP de quelque type que ce soit, ne sera délivré pour l'épreuve, excepté pour :

- Les concurrents disposant d'une licence RACB en cours de validité (2020)

Dans ce cas, le formulaire de demande de TP, joint au présent règlement, dûment complété devra impérativement être rentré en même temps que l'engagement. Le montant (50€) correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant. En dehors de cette exception, les concurrents sont donc tenus de disposer d'une licence ASAF ou VAS annuelle en cours de validité (2020)

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.2 Nombres Maximaux d'engagés :

Le nombre de participants est limité à 170 voitures en ce qui concerne le cumul des divisions 1,2,3,4,PH Classic et PH/SR (voir Art 5. du R.P.R. et Art 9.2. du R.S.G)

Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée. C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 34 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 170 équipages initialement retenus (voir Art. 9.2 du RSG).

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Jusqu'au 31/12/20, Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

5.3 Frais d'inscription (voir Art 3.12 du RSG) :

- Le droit d'engagement pour les D.1, D.2 et D.3 s'élève à 275 €
- Le droit d'engagement pour les Div. 4 s'élève à 330 €
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic Classic et S/R s'élève à 260 €

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, y compris pour les divisions « Prov'historic ». (voir art. 5 du RTG)

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

5.4 REMBOURSEMENTS :

5.4.1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80% des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

5.4.2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

5.4.3. Remboursement dans les autres cas (voir Art 9.5 du RSG)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour cas de force majeure (à justifier*). **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples **mais avant l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.**

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.
--

****** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.5 Attribution des numéros (voir Art. 7 du R.P.R.)

L'attribution des numéros de départ (ainsi que les heures de convocation à la distribution des documents et aux vérifications techniques) aura lieu le lundi 19 octobre 2020 à 20h00 dans un lieu tenu secret.

Les numéros seront communiqués sur le site internet du Jalhay Motors Club (www.jmcasbl.be) et via les réseaux sociaux

Les numéros, en division 1,2,3 et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en division PH-SR, de 201 à 250 ; en division PH Classic, de 251 à

Art. 6 Reconnaissance - Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 . du R.P.R.)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 24 octobre 2020 de 9h30 à 20h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur grâce à deux autocollants blanc avec leur numéro imprimé en noir dessus (fourni par l'organisateur). Tout concurrent sans ces derniers sera sanctionné. Il s'agit de reconnaissances et non d'essais.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identités et attributions des juges de faits :

Laurent SACRE, Benoit SACRE, Thierry DELGOFFE, Geoffrey LEJEUNE, Benjamin DARIMONT, Michael BERTRAND, Marc DEMAIN, François DORTU, Steve JEROME, Michel PAULY, José LEMPEREUR, Ingrid LEMAITRE, Vincent ZOTKIEWICZ, Jean Luc MENESTREY, Julien BIHIAN, Dave PEERBOOM, Fabrice LEMAITRE, Benoit FOURNIER

Ils seront affectés à la surveillance et au respect des règlements y afférents.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du R.P.R.)

Des zones de ravitaillement uniques et obligatoires seront installées sur les aires de la station TOTAL de JALHAY (Chafour 7,4845 Jalhay) et station ESSO (avenue Jean Gouders 118 4845 Tiège) (payement liquide ou bancontact). Un temps sur le routier vous sera donné pour vous permettre d'effectuer l'approvisionnement en carburant de votre véhicule.

Le ravitaillement est donc interdit dans le parc d'assistance sous peine d'application des sanctions prévues à l'art. 14.2 du R.P.R..

Des juges de fait, dont l'identité est susvisée, seront affectés au respect de ces dispositions.

C) Assistance (voir Art. 17 du R.P.R.)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book.

Un parc d'assistance fixe est prévu dans la route de Fawetay, place Haut-Vinave et place de l'église à 4845 Jalhay. **Attention, cette route est mise en sens unique mais il faut bien laisser le passage aux autres concurrents. De même, l'organisation vous demande de respecter les riverains et d'obtempérer aux injonctions des commissaires de Parc sous peine de sanctions.**

L'approvisionnement en carburant y est interdit.

L'organisation vous délivrera une plaque d'assistance qui vous permettra d'accéder au parc et d'y stationner. Chaque concurrent n'a donc droit qu'à un seul véhicule d'assistance.

Les remorques doivent être stationnées en dehors du parc d'assistance.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ceux-ci, seules, des réparations effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel embarqué et avec les moyens du bord seront autorisés.

ATTENTION : MISE HORS COURSE A LA 1^{ère} INFRACTION CONSTATEE.

Attention, l'approvisionnement en carburant n'est pas autorisé en dehors de la zone prévue à l'article 6, point B et aucune assistance n'est autorisée en dehors de la zone prévue à l'article 6, point C. Conformément à l'article 14.6 du R.P.R., une zone d'assistance est prévue entre le podium et le CH de départ de la 1^{ère} EC de chaque boucle, en vue principalement, de permettre aux concurrents le changement des 4 roues.

➤ **Pour toutes questions sur le parc d'assistance, veuillez prendre contact avec le responsable du parc d'assistance DARIMONT Benjamin 0474/30.42.77e-mail :jmc-thiry@hotmail.com**

IV. CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès ci-avant)

Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1 R.P.R)

Situation du parc fermé de départ et du parc fermé d'arrivée : parking de l'Ecole communale de Jalhay (route de la fagne 13 4845 Jalhay).

Art 8. Vérifications techniques (voir Art. 1.1.8. du R.T.G et 3. du R.P.R.)

Les VT préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le samedi 24 octobre suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et/ou édité sur le site internet ou la page Facebook de l'organisateur.

Emplacement : parking de la salle de la Jeunesse Jalhaytoise route de la fagne 11a 4845 Jalhay.

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19Covid-19 !

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté présenté sur une seule file.

A l'avance, merci pour votre collaboration.

Les vérifications techniques complémentaires se feront devant l'entrée du parking de l'Ecole communale de Jalhay (route de la fagne 13 4845 Jalhay) le dimanche 25 octobre entre 6h30 et 6h50. Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se feront au atelier du LMA RACING, route de la Xhavée 21 à 4845 Jalhay.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir art. 3.8. du RPR).

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).

OBLIGATOIRE : Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon :

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours au parc de regroupement principal à Jalhay centre - Emplacement au Q.G. - parking à côté du rond-point devant l'entrée du parc fermé route de la fagne 16, 4845 Jalhay.

Attention, dans le souci du respect de tous :

1- Les pénalités prévues pour retard au C.H. des V.T. seront appliquées.

2- Vous ne pourrez entrer dans le parc des V.T. qu'en possession de TOUS les documents nécessaires (en ce et y compris de votre fiche de contrôle technique signée par le secrétariat).

Art 9. Vérifications administratives

Contrôle administratif obligatoire

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, **pendant toute la durée de l'épreuve.**

A l'avance, merci pour votre collaboration

**Si non présentation =
Refus de départ ou Mise Hors Course**

Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email (jmv-thiry@hotmail.com) **AVANT le vendredi qui précède l'épreuve à 12h00.** En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

AVERTISSEMENTS ET RAPPELS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF (ou les « TP-.. » ASAF pouvant être délivrés dans le cas bien précis repris à l'article 5 du présent règlement), autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.

Ces licences et « TP-.. » étant STRICTEMENT réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés étrangers porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

V. DOTATION

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !

Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée.

Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations - Concurrents".

En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).

Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi 26 octobre au plus tard à 17h00

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11 Permanences

☞ Avant et après l'épreuve :

- Darimont Benjamin, Route de la Xhavée 21 à 4845 Jalhay
Gsm : 0474 / 30 42 77 (ap.18h) ; mail : jmc-thiry@hotmail.com
- Friedrichs Caroline, Route de la Xhavée 21 à 4845 Jalhay
Gsm : 0494 / 38 21 02 (ap.18h) ; mail : caroline2310@hotmail.com

☞ A partir du vendredi 23 octobre 2019 à 18h00' et pendant l'épreuve : au Q.G. de l'organisation : Ecole communale de Jalhay centre - Tél. : 087 / 64 80 37 (secrétariat)

Art 12 Tableau d'affichage

☞ A partir du vendredi 24 octobre et pendant l'épreuve, le samedi 24 et le dimanche 25 octobre 2020 2019 à partir de 18h00' : Salle de la Jeunesse à Jalhay centre route de la fagne 11a

VII. DIVERS

A) Road-book d'assistance : Une plaque d'assistance est prévue par voiture. Cette plaque devra obligatoirement être collée pour pouvoir entrer dans le parc d'assistance. (Voir Art. 14.4. du R.P.R.)

B) Rappel : **les concurrents ont l'obligation d'apposer les publicités de l'organisation.**

Conformément à l'article 4.45 (page 94), l'organisateur réclamera un droit d'engagement supplémentaire de 25% aux équipages qui refusent d'apposer ces publicités y compris aux concurrents de la Division "Prov'Historic").

C) Les programmes seront en vente dans les points de ventes suivants au prix de 5 € :

- Salle de la Jeunesse de Jalhay (centre de l'épreuve)
- Station Total à Jalhay, station Esso de Tiège

D) Une petite restauration sera disponible au chapiteau.

E) **Restaurants, hôtels, chambres d'hôtes...** peuvent être consultés auprès de l'**Office du Tourisme de Jalhay-Sart** et de son site www.tourismejalhaysart.be Tél. : 087 / 47 47 37

VIII. APPROBATIONS

Art 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2019 seront d'application.

Art 14.

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des C.S.

Le règlement a été approuvé par :

- Katty BARIO, pour le secrétariat de l'ASAF en date du : 17 août 2020.*
- Thierry CHARLIER, (Lic. 413) pour la Commission "Rallyes" de la CSAPL en date du : 25 août 2020
- Jean-Claude PUISSANT, (Lic. 957) pour la Commission « Rallyes » de l'ASAF en date du : 30 août 2020
- La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Joël BRASSEUR (Lic. 450) en date du : 10 juillet 2020

*Ce règlement est approuvé moyennant l'examen du projet de CERM éventuellement exigé par les Autorités.

Club organisateur : JALHAY MOTORS CLUB asbl	N°
Epreuve : JMC RALLYE HAUTES FAGNES Date : 24 et 25 octobre 2020	
Bulletin d'inscription à renvoyer du 10 septembre au 16 octobre UNIQUEMENT par voie postale à : JMC asbl route de la Xhavée 21 B-4845 Jalhay	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION	PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>
Paieiment reçu le : / /	
Div. :	
Cla :	
Ordre de réception :	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... / « »		
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :	
Code postal :	Localité :		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS	N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
..... / « »		
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :	
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :	
ASAF		VAS	N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX
<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV
<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc	
Compagnie d'assurance :	Police N° :		

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes.

(* voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales)

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. <input type="checkbox"/>
Signature du copilote	

Date : 24 et 25 octobre 2020

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES***PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »	 / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »	 / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE

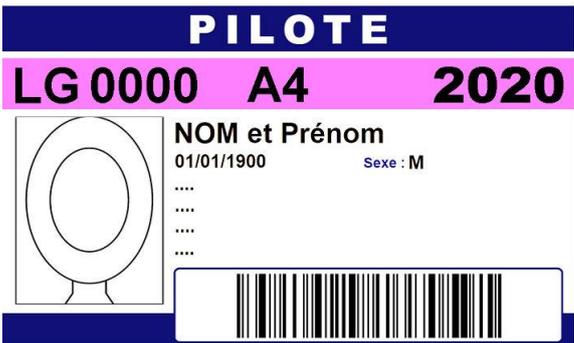
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

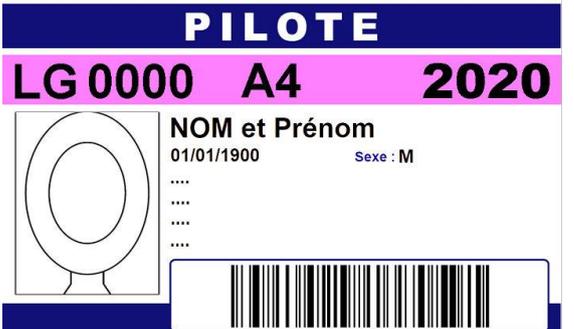
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies			
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2020

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

Pilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	 <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec 'PILOTE' en blanc ; une bande rose avec 'LG 0000 A4 2020' en noir ; une section blanche avec un cadre pour la photo, le titre 'NOM et Prénom', la date '01/01/1900', le sexe 'Sexe : M', et un code à barres en bas.</p>

Copilote :	
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence RACB
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence ASAF ou VAS
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u>	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2020	 <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande supérieure bleue avec 'PILOTE' en blanc ; une bande rose avec 'LG 0000 A4 2020' en noir ; une section blanche avec un cadre pour la photo, le titre 'NOM et Prénom', la date '01/01/1900', le sexe 'Sexe : M', et un code à barres en bas.</p>

Durant l'épreuve, des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques, pendant les reconnaissances ou pendant le rallye, l'équipage tiendra ces documents à disposition des officiels :

- Cartes d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportives » ASAF, VAS
- Licences RACB
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN

Ces documents devront se trouver dans des pochettes transparentes, resto-verso, qui sont destinées à être présentées à la demande d'un officiel pendant toute la durée de l'épreuve.

Si non présentation = Départ refusé ou Mise Hors

<p>Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :</p>	
---	--

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire de demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2020)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement et à renvoyer avec les documents d'inscription.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2020</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Dates : 2020
---------------------------	---------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (10 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)				
Certificat médical / Expérience requise (Lic. RACB 2020 valide)	Numéro de licence RACB :							
	<table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>							
	NON / OUI	NON / OUI	NON / OUI	NON / OUI				

Province :	Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :
Nom :	OUI / NON
Prénom :	Sexe : H F
Rue :	N° : Bte :
Pays : C.P. :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :
Téléphone fixe :	Permis de conduire : OUI / NON
E-mail :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
	GSM : /

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP. ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des) dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

